ART. 2 N° 485

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 485

présenté par

M. Gonzalez, M. Allisio, M. Meurin, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy,
M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, Mme Parmentier, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud,
Mme Sabatini, M. Schreck, M. Salmon, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc,
M. Rancoule, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Auzanot,
M. Lopez-Liguori, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Meizonnet,
M. Mauvieux, Mme Menache, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio,
Mme Hamelet, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur,
Mme Lelouis, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Florence Goulet, M. Girard,
Mme Grangier, M. Grenon, M. Guitton, M. Guiniot, M. Dessigny, M. François, M. Frappé,
Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand,
M. Falcon, M. Barthès, Mme Cousin, Mme Colombier, M. Chudeau,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Bovet, Mme Bordes,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Ballard, M. Bilde, M. Blairy, M. Boccaletti,
Mme Blanc, M. Berteloot, M. Bentz, M. Baubry, M. Beaurain et M. Sabatou

#### **ARTICLE 2**

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 53, insérer la phrase suivante :

« À cette fin, une concertation entre l'État et les collectivités territoriales ainsi qu'entre le secteur public et le secteur privé sera mise en place. ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans la perspective de répondre au défi stratégique de transformer la France en une grande nation pourvue de capacités cyber de premier rang ainsi qu'au défi opérationnel que représente la cybercriminalité, il est impératif d'engager l'ensemble des acteurs étatiques comme locaux, publics

ART. 2 N° 485

comme privés, dans des manoeuvres communes. En effet, ce double enjeu nécessite une double concertation, qui appelle à l'intelligence collective. C'est en ce sens que cet amendement est rédigé.